



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 17 avril 2025
16 h**

**Séance tenue le jeudi 17 avril 2025 – 16 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Benoît Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Denis Marcil, représentant de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de Mme Anne St-Laurent, M. Beny Masella **(par téléconférence)**, Mme Sophie Mauzerolle **(par téléconférence)**, M. David Newell, représentant de la Ville de Beaconsfield, en remplacement de M. Georges Bourelle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pauzé, M. Luciano Piciacchia, représentant de la Ville de Kirkland, en remplacement de M. Michel Gibson, Mme Marie Plourde **(par téléconférence)**, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, Mme Tanya Toledano, Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Jeremy Levi, M. Alain Vaillancourt

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Valérie Plante, M. Luc Rabouin

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel TANI-MOORE, Greffier de la Ville
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 05, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 <u>Question de :</u> Jessica Winton <u>Réponse de :</u> M. Alex Norris	Est-ce que la Ville de Montréal peut considérer de ne pas équiper la force policière de première ligne avec des gaz lacrymogènes ou du poivre de cayenne lors de prochaines manifestations en soutien à la communauté LGBTQ2+ ?
2 <u>Question de :</u> Guillaume Dupont Croteau <u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	M. Bottausci, étiez-vous informé des importantes failles de sécurité dans les usines de filtration d'eau potable de la Ville de Montréal ainsi que de la décision de l'Administration d'abolir les postes de patrouilleuses et patrouilleurs qui veillent à la sécurité de ces installations critiques? / Avez-vous été informé des coûts et des risques associés à l'implantation de ces technologies qui doivent remplacer le travail des patrouilleuses et patrouilleurs?
3 <u>Question de :</u> Caroline Ramacieri <u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	Qu'allez-vous faire de la perte d'expertise des agents qui ne passeront pas leur accréditation ou qui prendront leur retraite parce qu'ils sont découragés à la suite de l'abolition de la Patrouille urbaine? / Est-ce que les policiers sont au courant qu'ils devront maintenant assumer les tâches de répondre aux alarmes?
4 <u>Question de :</u> Elsa Dansereau <u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	Est-ce cohérent d'abolir la Patrouille urbaine et est-ce sécuritaire pour l'ensemble de la population? / Qui va répondre aux alarmes intrusions et effectuer la surveillance des stations de pompage des villes défusionnées?
5 <u>Question de :</u> Maude Gravel <u>Réponse de :</u> M. Alex Norris	À la suite de la fermeture du gymnase du centre Père-Sablon pour cause d'inondation, combien de temps encore prendront les réparations? / Est-ce qu'un autre bâtiment peut être prêté pour que le club de gymnastique puisse poursuivre ses activités jusqu'à ce que le gymnase soit réparé? SUIVI
6 <u>Question de :</u> Éric Bélanger <u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	Est-ce que les maires et mairesses des arrondissements de Montréal ont été mis au courant du nouveau plan d'intervention dans les arénas dont le système de réfrigération fonctionne à l'ammoniac?
7 <u>Question de :</u> Amato Giovanni <i>Non-répondue</i>	Qui assurera la sécurité des installations qui ne relèvent pas du Service de la gestion et de la planification immobilière, comme les usines d'eau potable ou le réservoir McTavish, à la suite de l'abolition de la Patrouille urbaine? / À quel moment avez-vous informé les maires des villes défusionnées de l'abolition de la Patrouille urbaine?
8 <u>Question de :</u> David Sainté <u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier	N'est-ce pas trompeur de faire porter aux patrouilleurs la responsabilité des incidents alors que c'est la Ville elle-même qui refuse d'optimiser et de soutenir adéquatement la sécurité de ses bâtiments? Comment le conseil d'agglomération peut remettre en question l'efficacité de la Patrouille? / Est-ce que M. Prud'homme, responsable de la sécurité publique est au courant de projet d'abolition de la Patrouille urbaine?

À 16 h 34, la présidente d'assemblée fait la lecture de 7 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	This intervention is published without prejudice or accusations of wrongdoing. Thank you for considering our intervention. We previously requested your response during the March 17-18 Montréal City Council meeting but did not receive it. May we kindly request your personal reply today on the following: It appears Projet MTL, including yourself, supports over \$20M in taxpayer dollars to acquire, decontaminate, and rehabilitate the lot at 6800 St. Patrick St. However, taxpayers we spoke with do not share this enthusiasm. The lot has been listed in the Répertoire des Terrains Contaminés du Québec as heavily contaminated for years. In the interest of transparency and our ongoing journalistic investigation at DÉMOCRATIQUE.CA INC., we ask: Since Ville de MTL became the PROUD owner, are you aware of reports or concerns regarding POTENTIAL foreign interference, fraud, collusion, or irregularities in the acquisition, decontamination, or rehabilitation of 6800 St. Patrick, LaSalle? Merci.
2	Bonjour, *À défaut de pouvoir venir à l'assemblée du 6 mai à 18 h30 au 800 boulevard de Maisonneuve Est svp re-envoyer mon message à qui prend en charge la sécurité publique svp : Les bâtiments en ruine entre le boulevard René-Lévesque et Viger sur Saint-Denis doivent être démolis le plus vite possible svp... Bien cordialement à vous, Nathalie une citoyenne de Mtl.
3	Bonjour, en 2020 il a été voté à l'unanimité que la cité de Dorval procèderait avec l'obtention d'un réseau de bixi. Présentement si une VILLE du West Island souhaite obtenir l'autorisation d'accéder aux réseaux de bixi cette ville est sous l'obligation d'attendre que sa ville voisine ou que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro rejoint le réseau bixi. Il est donc de compétences d'agglomération que la question suivante est posée, c'est quand que vous allez procéder à l'installation du système bixi dans la cité de Dorval? Merci.
4	We are now in an economic war with the US. Economists are forecasting a recession in 2025. There are recent job losses with Amazon leaving QC and with the Bay now in bankruptcy protection. Consumer confidence is not great. What austerity measures is the City of Montreal planning today and how is it being rigorously monitored? I would strongly suggest that we are in a financial crisis mode. You need to be proactive now and review all the planned spending to see what can be delayed! Hiring freezes ? Layoffs? Pay cuts? No bonuses! Reduced services? It's not time to be wasting tax payer money
5	Bien que l'agglomération de Montréal ait investi 3,2 millions de dollars dans la construction de ce segment (axe 58, segment 14) en 2017, celui-ci demeure inutilisé de façon optimale en raison de l'interruption des travaux au rond-point Dorval. Ce blocage empêche le raccordement essentiel au secteur sud de Dorval et, par conséquent, aux itinéraires cyclables menant au centre-ville de Montréal. Dans un contexte où la mobilité active, la réduction des gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation efficace des infrastructures existantes sont des priorités, cette situation est particulièrement préoccupante. Seuls 160 mètres de piste cyclable sont nécessaires pour établir une liaison fluide et sécurisée. Nous insistons sur l'importance cruciale de finaliser ce segment dans les plus brefs délais afin de maximiser l'investissement déjà consenti, de faciliter la mobilité active et de répondre aux besoins des citoyens et des visiteurs.

6	
<u>Question de :</u>	
Anastasia Assimakopoulos	On August 4th 2024 over 40 gunshots were fired in the heart of my community in Dollard-des-Ormeaux, hitting 2 innocent bystanders, their vehicle and a neighboring child's, second story bedroom window. For many months, this incident was in the hands of the Bureau d'Enquêtes, and no further comments were available. The report has now been completed and handed off to a prosecutor to determine if the officers in question committed criminal offenses. What happened was egregious. We need answers on how this could happen and what will the SPVM do to ensure such a catastrophe never happens again; not just in our community of Dollard-des-Ormeaux but across the island of Montreal.
<u>Réponse de :</u>	
M. Alex Norris	

7	
<u>Question de :</u>	
Jean-Christien Charet	Bonjour, Présentement si une VILLE du West Island souhaite obtenir l'autorisation d'accéder aux réseaux de bixi cette ville est sous l'obligation d'attendre que sa ville voisine ou que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro rejoine le réseau bixi. Il est donc de compétences d'agglomération que la question suivante est posée, c'est quand que vous allez procéder à l'installation du système bixi dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour permettre aux villes voisines a votre arrondissement de rejoindre bixi?
<u>Réponse de :</u>	
M. Dimitrios Jim Beis	Merci.

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 16 h 50. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 50, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de :</u>	
Mme Julie Brisebois	Est-ce que c'est possible d'organiser une rencontre pour nous expliquer les modifications dans le protocole et les pratiques de sécurité dans les usines qui nous desservent
<u>Réponse de :</u>	
Émilie Thuillier	

<u>Question de :</u>	
M. Alex Bottausci	Quelles mesures seront mises en place pour rebâtir la confiance de la communauté de Dollard-des-Ormeaux envers le Service de police de la Ville de Montréal?
<u>Réponse de :</u>	
M. Alex Norris	

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 53 et remercie les élus-es pour leurs questions.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 53, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG25 0166

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 avril 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG25 0167

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 mars 2025, à 16 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 mars 2025, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et suivant le certificat du 3 avril 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 54, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 31 mars 2025.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mars 2025.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 mars 2025.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 54, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée

7 – Dépôt

À 16 h 55, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

CG25 0168

Dépôt du rapport annuel 2024 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2024 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées* (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.01

7.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG25 0031.

CG25 0169

Dépôt du Plan d'action 2025-2027 de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Plan d'action 2025-2027 de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire, et le conseil en prend acte.

07.03 1252885002

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 55, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 55, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

 appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0170

Accorder un contrat à Complexe Enviro Connexions Itée pour le traitement par compostage de résidus organiques (résidus verts) pour une période de 34,5 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 912 519,53 \$, taxes incluses (contrat : 5 609 515,27 \$ + contingences : 184 604,72 \$ + indexation : 118 399,54 \$) - Appel d'offres public 25-20836 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 441 498,69 \$ pour 2026, de 477 984,37 \$ pour 2027 et de 513 649,12 \$ pour 2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0423;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Complexe Enviro Connexions Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de résidus organiques (résidus verts), pour une période de 34,5 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 609 515,27 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20836;
- 2- d'autoriser une dépense de 184 604,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 118 399,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Complexe Enviro Connexions Itée;
- 5- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 441 498,69 \$ pour 2026, de 477 984,37 \$ pour 2027 et de 513 649,12 \$ pour 2028, pour un ajustement total de 1 433 132,18 \$;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259735001

CG25 0171

Conclure deux ententes-cadres avec la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à froid et tièdes pour une durée de 30,5 mois sans option de prolongation pour le groupe A (enrobés tièdes) et pour une durée de 18,5 mois sans option de prolongation pour le groupe B (enrobés à froid) - Montant estimé des ententes : 540 487,55 \$, taxes incluses (ententes : 469 989,17 \$ + variation des quantités : 70 498,38 \$) - Appel d'offres public 24-20811 (groupe A et groupe B) - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0425;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 30,5 mois pour le groupe A et de 18,5 mois pour le groupe B, par lesquelles Tech-Mix, division de Bau-Val inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme par groupe, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des enrobés bitumineux à froid et tièdes, pour une somme maximale de 540 487,55 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20811 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Tech-Mix, division de Bau-Val inc.	Groupe A - Enrobés tièdes	302 970,62 \$

- Tech-Mix, division de Bau-Val inc. Groupe B - Enrobés à froid 167 018,55 \$
- 2- d'autoriser une dépense de 70 498,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la ville liée participante, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1245437004

CG25 0172

Exercer la 2^e option de prolongation de 12 mois, à compter du 1^{er} septembre 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 4 267 355,80 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Roland Grenier construction Ltée (CG22 0502), majorant ainsi le montant total de la dépense de 11 422 968,61 \$ à 15 690 324,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0427;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 556 129,83 \$, taxes incluses, pour les travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Roland Grenier construction Ltée (CG22 0502), majorant ainsi le montant total de la dépense de 11 422 968,61 \$ à 14 979 098,44 \$, taxes incluses :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Roland Grenier Construction Ltée	1	689 396,94 \$
Roland Grenier Construction Ltée	2	1 218 361,48 \$
Roland Grenier Construction Ltée	3	358 341,61 \$
Roland Grenier Construction Ltée	4	1 290 029,80 \$

2- d'autoriser une dépense de 711 225,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer ces dépenses à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1257157003

CG25 0173

Conclure deux ententes-cadres avec La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada pour la location à court terme d'un camion nacelle, pour une période de 12 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois - Montant estimé des ententes : 240 672,10 \$, taxes incluses (Ententes : 218 792,82 \$ + contingences : 21 879,28 \$) - Appel d'offres public 25-20839 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0428;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, par lesquelles La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location à court terme de deux camions nacelles d'une hauteur nominale de 60 pieds, sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20839 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 1 - Location court terme d'un camion nacelle d'une hauteur nominale de 60 pieds, sans opérateur et avec entretien. Devis LCE285X24C11.	109 396,41 \$
La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 2 - Location court terme d'un camion nacelle d'une hauteur nominale de 60 pieds, sans opérateur et avec entretien. Devis LCE285X24C11.	109 396,41 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 21 879,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1257567004

CG25 0174

Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau pour la coordination générale des célébrations du 50^e anniversaire des jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0430;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la Société du parc Jean-Drapeau, un contrat de gré à gré pour la coordination générale des célébrations du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et cet organisme, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1254141001

À 16 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0175

Abroger la résolution CG24 0457 / Approuver un projet d'amendement du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour une durée additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'une superficie de 15 722 pieds carrés, des parcelles de terrain constitués des lots 1 005 865 et 1 669 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection de boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de parc-nature du Ruisseau-De Montigny, pour un loyer total de 174 290,60 \$, taxes incluses, pour le terme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0423;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0457;
- 2- d'approuver un projet d'amendement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, des parcelles de terrain constituées des lots 1 005 865 et 1 669 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 15 722 pieds carrés, à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de parc-nature du Ruisseau-De-Montigny, pour un loyer total de 174 290,60 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'amendement du bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1245323007

CG25 0176

Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2027 et de porter le montant total à 1 075 000 \$, majorant ainsi de 325 000 \$ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 250 000 \$ réparti entre 2025 et 2026 équivalent au montant de la subvention attendue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0435;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'avenant 1 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) conclue avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2027 et de porter le montant total à 1 075 000 \$, majorant ainsi de 325 000 \$ la valeur de l'Entente;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 250 000 \$ réparti entre 2025 et 2026 selon les informations financières inscrites au dossier, équivalent à 100 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1257956001

CG25 0177

Accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour une période de deux ans, afin de contribuer à prévenir la radicalisation menant à la violence, les actes à caractères haineux ou la polarisation sociale et les violences armées / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0440;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ en 2025 et 600 000 \$ en 2026 au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, afin de contribuer à prévenir la radicalisation menant à la violence, les actes à caractères haineux ou la polarisation sociale et les violences armées;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1249703001

CG25 0178

Modifier la convention de services conclue avec Sports Montréal inc. (CG23 0498) à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda entre la Ville de Montréal et cette organisation, établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels;

ORGANISATION	PÉRIODE	ADDENDA
Sports Montréal inc.	1 ^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026	Addenda

Adopté à l'unanimité.

20.09 1253769001

CG25 0179

Approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et La Fondation Yvon Lamarre pour la construction du Centre Lise et Yvon Lamarre, un bâtiment de 16 nouvelles unités de logement situé au 1701 et 1703 boulevard Desmarchais, sur le lot 6 527 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser une aide financière maximale de 1 120 000 \$ à La Fondation Yvon Lamarre représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0504;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et La Fondation Yvon Lamarre pour la construction du Centre Lise et Yvon Lamarre, un bâtiment de 16 nouvelles unités de logement situé au 1701 et 1703, boulevard Desmarchais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, lot 6 527 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser une aide financière maximale de 1 120 000 \$ à La Fondation Yvon Lamarre représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1248440001

À 16 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0180

Approuver un projet de permission par laquelle la Ville de Montréal permet à Groupe TVA inc. et Bell Média inc. d'occuper, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une période de 10 ans avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, d'une superficie d'environ 995,7 mètres carrés et un bâtiment, aux fins de poursuite de leurs activités de radiocommunication, pour un loyer total de 4 810 404,73 \$, excluant les taxes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 180 735,36 \$ pour l'année 2025 au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire en revenus et dépenses de 168 982,07 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, à compter de 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0501;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de permission par lequel la Ville de Montréal permet d'occuper à Groupe TVA inc. et à Bell Média inc., pour une période de 10 ans, avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} janvier 2023, un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, d'une superficie d'environ 995,7 mètres carrés, afin de maintenir et de gérer une tour de transmission et de réception de télévision et de radio, ainsi qu'un bâtiment, moyennant un loyer total de 4 810 404,73 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 180 735,36 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2025;
- 3- d'autoriser l'affectation des revenus de loyers annuels perçus par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à la mise en valeur, à la protection et à la gestion des opérations du site patrimonial déclaré du Mont-Royal;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire en revenus et en dépenses de 168 982,07 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à compter de 2026;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1236025007

CG25 0181

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 750 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 21^e édition de la Patrouille verte, pour la période du 26 mai au 17 août 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 750 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 21^e édition de la Patrouille verte pour la période du 26 mai au 17 août 2025 dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1259089001

CG25 0182

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour des services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version 12.x, pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 517 670 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20825 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0485;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir sur demande les services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version 12.x, pour une somme maximale de 1 517 670 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20825;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1257684002

CG25 0183

Accorder un contrat à Toromont Cat (Québec) pour la mise à niveau des trois génératrices de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire - Dépense totale de 3 317 508,99 \$, taxes incluses (contrat : 2 850 007,82 \$ + contingences : 427 501,17 \$ + incidences : 40 000 \$) - Appel d'offres public 24-20735 (Lot 2) (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0463;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Toromont CAT (Québec), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le raccordement, les essais et la mise en service des panneaux de commande et de contrôle des trois génératrices de l'usine Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 850 007,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20735 (Lot 2);
- 2- d'autoriser une dépense de 427 501,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Québec);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1254087001

CG25 0184

Autoriser une dépense additionnelle de 108 013,67 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat de gré à gré conclu avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG22 0312), pour les services professionnels intégrés au contrat 408410 (CG22 0115), en vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire de Transport Canada, majorant ainsi le montant total du contrat de gré à gré du CN de 642 379,36 \$ à 750 393,03 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0476;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 90 011,39 \$, taxes incluses, au contrat de gré à gré accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG22 0312), fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat numéro 408410 (CG22 0115), en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 002,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'autorisation budgétaire;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1257231011

À 16 h 59,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0185

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 839 561,25 \$, taxes incluses, pour la prestation de services en technologie de l'information pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG22 0412), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 847 034,74 \$ à 2 686 595,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 839 561,25 \$, taxes incluses, pour la prestation du Service des technologies de l'information (TI) pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG22 0412), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 847 034,74 \$ à 2 686 595,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des TI, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1256634001

CG25 0186

Accorder un contrat à Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc. pour les services d'exécution des décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une période de 32 mois avec deux options de prolongation d'une année - Montant estimé de 1 713 759,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20793 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels d'huissiers de justice pour exécuter les décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal à la firme Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice, inc.;
- 2- d'autoriser une dépense estimée à 1 713 759,86 \$, taxes incluses, pour une période de 32 mois avec deux options de prolongation d'une année, débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 31 janvier 2028 pour la somme totale des contrats pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1255716001

CG25 0187

Conclure une entente-cadre avec le regroupement formé des firmes Cimaise inc. et DWB Consultants, pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 058 901,82 \$, taxes incluses (contrat : 1 715 751,52 \$ + contingences : 343 150,30 \$) - Appel d'offres public 24-20796 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0487;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec deux options de prolongation de 12 mois, par laquelle Cimaïse inc. et DWB Consultants, regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 715 751,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20796;
- 2- d'autoriser une dépense de 343 150,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement du regroupement des firmes Cimaïse inc. et DWB Consultants;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1256498001

CG25 0188

Approuver la deuxième convention de renouvellement du bail par laquelle la Ville de Montréal loue, du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028, moyennant un loyer total de 832 638,64 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0499;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le deuxième projet de convention de renouvellement du bail par laquelle la Ville de Montréal loue du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, un espace locatif sur le site situé au 11100, boulevard Ray-Lawson, à Montréal, pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer de 806 414,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 26 223,96 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1256025005

CG25 0189

Autoriser le transfert d'un montant de 862 358,09 \$, taxes incluses, du contrat de base vers les dépenses contingentes, pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0478;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 862 358,09 \$, taxes incluses, du contrat de base aux dépenses contingentes, pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), sans majoration de la dépense maximale du contrat de 17 424 389,99 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1255651001

À 17 h,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0190

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la remise à niveau des passerelles et le remplacement des garde-corps de bassins d'emmagasinement - Dépense totale de 1 704 133,58 \$, taxes incluses (contrat : 1 481 855,29 \$ + contingences : 222 278,29 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP2508-198054-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0482;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Deric inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des passerelles des trois bassins d'emmagasinement et la remise à niveau des garde-corps des quatre bassins d'emmagasinement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 481 855,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2508-198054-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 278,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259931001

CG25 0191

Autoriser une dépense additionnelle de 481 393,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence et de variation de quantités pour la réception, le tri, le conditionnement et la valorisation de résidus de construction, de rénovation et de démolition et d'encombrants en provenance de l'écocentre LaSalle dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG23 0293), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 464 179,51 \$ à 2 945 573,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0466;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la dépense additionnelle de 137 541,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réception, le tri, le conditionnement et la valorisation de résidus de construction, rénovation et démolition et d'encombrants valorisables dans le cadre d'un contrat accordé à GFL Environmental inc. pour l'écocentre LaSalle (CG23 0293), majorant le montant total du contrat de 2 464 179,51 \$ à 2 601 720,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 343 852,72 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1259403001

CG25 0192

Accorder un soutien additionnel de 1 260 000 \$ à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour les années 2025, 2026 et 2027, dans le cadre du Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs 2025 / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 1 260 000 \$ en 2026 et 2027 à la Cité des arts du cirque, dans le cadre du festival Montréal Complètement Cirque (CG24 0656), prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 2- d'approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1256370003

CG25 0193

Approuver un projet d'addenda à l'entente de contribution financière (CG24 0185) conclue avec la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027, afin de porter le montant total à 800 000 \$, majorant ainsi de 50 000 \$ la valeur de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à l'entente de contribution financière (CG24 0185) avec la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027 afin de porter le montant total à 800 000 \$, majorant ainsi de 50 000 \$ la valeur de l'entente;
- 2- d'imputer cette dépense additionnelle conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1257956002

CG25 0194

Exercer l'option de la première prolongation d'une durée de 36 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 718 315,86 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un outil collaboratif d'analyse (SAAS) de plans et de projets, dans le cadre du contrat accordé à la firme Construction Stack Canada (anciennement Solutions SmartUse inc.) (CG21 0346), majorant ainsi le montant total de la dépense de 805 744,81 \$ à 1 524 060,67 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0468;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, d'une durée de 36 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 718 315,86 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un outil collaboratif d'analyse (SAAS) de plans et de projets, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Construction Stack Canada (anciennement Solutions SmartUse inc.) (CG21 0346), majorant ainsi le montant total de la dépense de 805 744,81 \$ à 1 524 060,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1255035002

À 17 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0195

Accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation de six mois chacune, pour une somme maximale de 763 177 \$, frais de gestion et taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0493;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 741 502,30 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 21 674,70 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagiques pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1259563007

CG25 0196

Approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Ma chambre inc. pour la réalisation de 32 unités de logement situées au 1849-1857, rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Autoriser une aide financière de 1 883 328 \$ à Ma chambre inc. provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et laquelle sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal en vertu du décret no 831-2023 / Autoriser une aide financière additionnelle de 310 000 \$ provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Ma chambre inc. pour la réalisation de 32 unités de logement situées au 1849-1857, rue Saint-André dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire de Ma chambre inc., tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville de Montréal, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

- 4- d'autoriser une aide financière de 1 883 328 \$ à Ma chambre inc. représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 5- d'autoriser une aide financière additionnelle de 310 000 \$ provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1243716005

CG25 0197

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 500 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 000 000 \$ à 20 500 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0470;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 500 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires (CG24 0198) majorant ainsi le montant total du contrat de 15 000 000 \$ à 20 500 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1259563008

CG25 0198

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 12 005 419,77 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de divers châssis de camion lourd, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Globocam (Montréal) inc. (CG23 0289), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 22 026 758,19 \$ à 34 032 177,95 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0471;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 10 439 495,45 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de divers châssis de camions lourds, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Globocam (Montréal) inc. (CG23 0289), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 22 026 758,19 \$ à 32 466 253,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 565 924,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget PDI du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1257428007

CG25 0199

Conclure une entente-cadre avec la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux, d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 466 798,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20812 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle CIMA+ S.E.N.C., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux, pour une somme maximale de 466 798,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20812;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information et, ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1255035003

À 17 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0200

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) et d'aménagement paysager dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Peel à la rue Saint-Marc et travaux de conduite d'eau principale dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 195 815 982,06 \$, taxes incluses (contrat : 156 300 384,48 \$ + contingences : 16 544 820,78 \$ + indexation : 7 892 593,85 \$ + incidences : 15 078 182,95 \$) - Appel d'offres public 503001 (3 soum) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 3 352 777,61 \$, taxes incluses (contrat entente : 2 962 307,65 \$ + contingences : 246 858,97 \$ + indexation : 142 635,11 \$ + incidences : 975,88 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 2 201 312,48 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 807 358,92 \$ + contingences : 282 135,03 \$ + indexation : 77 486,37 \$ + incidences : 34 332,16 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré d'une valeur de 1 314 145,40 \$, taxes incluses à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de ses infrastructures (contrat entente : 1 197 881,19 \$ + contingences : 116 264,21 \$) / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 221 732,52 \$, taxes incluses pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le Règlement d'embellissement du domaine privé / Déroger aux articles 58 à 62 du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux (20-030)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0546;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) et d'aménagement paysager dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Peel à la rue Saint-Marc et travaux de conduite d'eau principale dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission révisée, soit une somme maximale de 156 300 384,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 503001;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 892 593,85 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour indexation du coût des matériaux pour les années 2026, 2027; 2028, 2029 et 2030;
- 4- d'autoriser une dépense de 16 544 820,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 15 078 182,95 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 3 352 777,61 \$, taxes incluses (contrat entente : 2 962 307,65 \$ + contingences : 246 858,97 \$ + indexation du coût des matériaux : 142 635,11 \$ + incidences : 975,88 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 2 201 312,48 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 807 358,92 \$ + contingences : 282 135,03 \$ + indexation du coût des matériaux : 77 486,37 \$ + incidences : 34 332,16 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 8- d'autoriser un budget de revenus et dépenses de 221 732,52 \$, taxes incluses, pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le *Règlement d'embellissement du domaine privé* (22-020);
- 9- d'accorder un contrat de gré à gré d'une valeur de 1 314 145,40 \$, taxes incluses à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 1 197 881,19 \$ + contingences : 116 264,21 \$);
- 10- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 11- de déroger aux articles 58 à 62 du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux* (20-030);

- 12- d'imputer cette dépense aux règlements d'emprunts, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1247231079

CG25 0201

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (projet 22-03), dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 55 037 342,90 \$, taxes incluses (contrat : 44 412 493,78 \$ + contingences : 6 661 874,07 \$ + incidences : 3 962 975,05 \$) - Appel d'offres public 508201 (5 soum) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 28 648,77 \$, taxes incluses pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 \$, taxes incluses (contrat entente : 72 570,35 \$ + incidences : 4 227,78 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0550;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 44 412 493,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 508201;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 661 874,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 962 975,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 28 648,77 \$, taxes incluses (contrat entente : 28 648,77 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 \$, taxes incluses (contrat entente : 72 570,35 \$ + incidences : 4 227,78 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à une évaluation de rendement de Loïselle inc.;
- 8- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire avec le fournisseur unique, Canadian Pacific Kansas City Limited (CPKC), pour les frais de signaleur ferroviaire et assistance technique pendant les travaux dont le budget est prévu dans les incidences;
- 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1247231054

CG25 0202

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lallemand Plant Care pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin, pour une durée de 32 mois - Dépense totale de 8 782 652,82 \$, taxes incluses (contrat : 7 026 122,25 \$ + contingences : 702 612,23 \$ + variation de quantités : 1 053 918,34 \$) - Avis d'intention 24-00017 - Fournisseur unique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0544;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lallemand Plant Care, fournisseur unique, le contrat pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD}, aux prix de son offre de service, soit pour une somme maximale de 7 026 122,25 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 702 612,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 053 918,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lallemand Plant Care;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1256505001

CG25 0203

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Grands Projets Québec inc., pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm et d'utilités publiques (Bell et CSEM) dans l'emprise de la 90^e Avenue, du boulevard Newman et des rues Jean-Milot, Louis-Fortier, Clément et Saint-Patrick - Dépense totale de 34 956 540,52 \$, taxes incluses (contrat : 28 330 062,58 \$ + contingences : 2 937 483,58 \$ + incidences : 3 688 994,37 \$) - Appel d'offres public DRE-23A11-P2434-192879-C (8 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0548;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm et des utilités publiques dans l'emprise de la 90^e Avenue, du boulevard Newman et des rues Jean-Milot, Louis-Fortier, Clément et Saint-Patrick, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 28 330 062,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-23A11-P2434-192879-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 937 483,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 688 994,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de l'entrepreneur Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1247578001

CG25 0204

Ratifier la décision du conseil municipal du 22 août 2023 (CM23 0898), qui accordait un contrat à l'équipe formée par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture pour le projet de remplacement des systèmes de captation des gaz et la ventilation des ateliers Viau situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 216 180,32 \$, taxes incluses, afin d'ajuster les honoraires professionnels, majorant ainsi la dépense totale de 694 485,68 \$ à 910 666 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0551;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de ratifier la décision du conseil municipal du 22 août 2023, par sa résolution CM23 0898, qui accordait un contrat à l'équipe formée par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture pour le projet de remplacement des systèmes de captation des gaz et la ventilation des ateliers Viau situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois pour une dépense totale de 694 485,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19867;
- 2- de prendre acte que cette dépense doit être assumée par l'agglomération;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 216 180,32 \$, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et de contingences, afin d'ajuster les honoraires professionnels pour le projet de réfection des systèmes de ventilation des Ateliers municipaux Viau, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., majorant ainsi la dépense totale de 694 485,68 \$ à 910 666 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1247432003

À 17 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0205

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 352 858,28 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en analyse de dossiers de réclamations pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Macogep inc. (CG23 0328), majorant ainsi le montant total du contrat de 423 429,94 \$ à 776 288,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0539;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 352 858,28 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en analyse de dossiers de réclamations pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Macogep inc. (CG23 0328), majorant ainsi le montant total du contrat de 423 429,94 \$ à 776 288,23 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1257064001

CG25 0206

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 090 624,11 \$, taxes incluses pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Keleny inc. (CG24 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 624,11 \$ à 2 181 248,22 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0554;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 090 624,11 \$, taxes incluses, pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Keleny Company (Keleny inc.) (CG24 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 624,11 \$ à 2 181 248,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1252880001

CG25 0207

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal concernant la délégation à la Ville de Montréal-Est, de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre l'Avenue Georges-V et le Boulevard Joseph-Versailles / Autoriser une dépense de 334 014,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0555;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal concernant la délégation à la Ville de Montréal-Est de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke, entre l'avenue Georges-V et le boulevard Joseph-Versailles, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser une dépense de 334 014,76 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1258746001

CG25 0208

Approuver le protocole d'entente et autoriser la signature de la convention entre la Ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal, pour l'obtention d'une subvention maximale de 42 560 000 \$, pour le projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de subvention entre la Ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'annexe B du protocole d'entente, et devant être complétés avant le 31 mars 2028, et ce, dans le cadre du programme Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC);
- 2- de mandater le Service de l'eau pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1250050001

CG25 0209

Accorder un contrat à Montarville Gestion et Construction inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces administratifs du 4e étage au Complexe Chaussegros-De-Léry - Dépense totale de 5 282 976,27 \$, taxes incluses, (contrat : 3 590 964,74 \$ + contingences : 538 644,71 \$ + incidences 1 153 366,83 \$) - Appel d'offres public IMM-15947 (10 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0545;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Montarville Gestion et Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement des espaces administratifs du 4^e étage au Complexe Chaussegros-De-Léry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 590 964,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15947;
- 2- d'autoriser une dépense de 538 644,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 153 366,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Montarville Gestion et Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1255808001

À 17 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0210

Accorder un contrat à Sapphire-CTC, pour la fourniture d'un simulateur thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 402 695 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20781 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Sapphire-CTC, le contrat pour la fourniture d'un simulateur thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 402 695 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20781;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Sapphire-CTC;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1253838005

CG25 0211

Accorder un soutien financier non-récurrent de 300 000 \$, à PME MTL EST-DE L'ÎLE en 2025 et de 600 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2026, 2027 et 2028, pour le projet « Synergie Montréal » / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0565;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 900 000 \$ à PME MTL Est-de-l'île pour le projet « Synergie Montréal », pour les années 2025 à 2028, dans le cadre de l'entente Réflexe avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1258798003

CG25 0212

Accorder un soutien financier de 100 000 \$, à PME MTL Est-de-l'Île en 2025 et de 500 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2026, 2027 et 2028, pour le projet CIPME Campus d'Innovation Espaces Circulaire / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0568;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$, à PME MTL Est-de-l'Île en 2025 et de 500 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2026, 2027 et 2028, pour le projet « CIPME Campus d'Innovation Espaces Circulaire »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1256814001

CG25 0213

Accorder un soutien financier de 160 033 \$ à Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour le projet « Rebondir par le loisir », dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0564;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 160 033 \$ à Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour le projet « Rebondir par le loisir », dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1258804002

CG25 0214

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 3743918 Canada inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 455 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 042,6 mètres carrés, situé sur l'avenue Bennett au nord de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de revente pour le logement social pour la somme de 10 178 630 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 3743918 Canada inc., un terrain vacant constitué du lot 6 455 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 042,6 mètres carrés, situé sur l'avenue Bennett au nord de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de revente pour le logement social, pour la somme de 10 178 630 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite :
 - que selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
 - que le rapport géotechnique démontre une compaction conforme à ce qui est prévue à l'Entente et que le piquetage des limites du terrain est complété, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
 - que les travaux de décontamination et de remblaiement du terrain soient terminés conformément à ce qui est prévu à l'Entente, le tout, approuvés par le Service de l'environnement et par le Service de l'habitation;
 - de la publication de l'avis de décontamination au registre foncier du Québec;

- de la publication de la servitude de passage et d'accès véhiculaire en faveur de l'Immeuble tel que prévu à l'Entente;
- 3- d'accepter les stipulations, en faveur de la Ville, contenues dans le contrat de services professionnels intervenu entre 3743918 Canada inc. et son notaire fiduciaire, pour la gestion et la disposition du prix de vente et d'autoriser à cet effet le greffier de la Ville à signer tel document;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire du vendeur, en fidéicommis, conformément au contrat de services professionnels, le tout selon les précisions qui seront fournies par le Service des affaires juridiques;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1249915012

À 17 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 et 20.47 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0215

Abroger la résolution CG24 0386 du 20 juin 2024 approuvant un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage envers la Fondation Gracia à acquérir un immeuble situé au 11810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi qu'un projet de bail temporaire / Retourner les sommes réservées pour l'acquisition dans le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-020 « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0386 du 20 juin 2024 approuvant un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage envers la Fondation Gracia à acquérir un immeuble situé au 11810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi qu'un projet de bail temporaire;
- 2- de retourner les sommes réservées pour l'acquisition dans le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-020 « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires ».

Adopté à l'unanimité.

20.46 1259652001

CG25 0216

Approuver un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts du cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour contribuer à la mise en valeur du parc Frédéric-Back, le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs du Complexe environnemental de Saint-Michel et soutenir la tenue d'événements culturels initiés par des promoteurs locaux sur les terrains qui lui sont consentis, pour une somme maximale de 1 228 666 \$, taxes incluses, pour la période 2025 et 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts et du Cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour la période 2025 et 2026, pour une somme maximale de 1 228 666 \$, taxes incluses;
- 2- d'octroyer un montant en 2025 et en 2026 de 614 333 \$, toutes taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1248781010

30 – Administration et finances

À 17 h 05, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 17 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0217

Approuver le guide et l'appel de projets 2025 pour les organismes à but à non lucratif pour la célébration du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 pour la période du 18 avril au 31 décembre 2025 / Réserver une somme maximale de 200 000 \$ à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0448;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le guide et l'appel de projets 2025 pour les organismes à but à non lucratif pour la célébration du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976, pour la période du 18 avril au 31 décembre 2025;
- 2- de réserver une somme maximale de 200 000 \$ à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1256549002

CG25 0218

Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'une contribution additionnelle de 6 553 571,89 \$ concernant la contribution municipale à l'ARTM et l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2025 par sa résolution CE25 0451;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'une contribution additionnelle de 6 553 571,89 \$ concernant la contribution municipale à l'ARTM et l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport en commun pour les résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259135001

CG25 0219

Déléguer au conseil municipal, pour une période de cinq ans, la gestion et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite principale sous la rue Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de déléguer au conseil municipal pour une période de cinq ans, la gestion et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite principale sous la rue Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1258126003

CG25 0220

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (358 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1255449001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 06, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG25 0221

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 780 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de réaménagement d'un tronçon de piste cyclable dans le cadre du projet de la place de l'avenue McGill College

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 780 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de réaménagement d'un tronçon de piste cyclable dans le cadre du projet de la place de l'avenue McGill College », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1256194001

CG25 0222

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 79 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 79 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1254750001

CG25 0223

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public requis pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public requis pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1256626001

CG25 0224

Avis de motion et dépôt - Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1252559001

42 – Adoption de règlements

À 17 h 06, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 17 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0225

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 \$

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 par sa résolution CG25 0156;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 par sa résolution CG25 0156;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 février 2025 par sa résolution CE25 0263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1247026004

Règlement RCG 24-004-1

CG25 0226

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 818 000 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 818 000 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 par sa résolution CG25 0157;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 818 000 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 par sa résolution CG25 0157;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2025 par sa résolution CE25 0354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 818 000 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1258285001

Règlement RCG 25-006

CG25 0227

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social - 1919 rue William

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social - 1919 rue William » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 par sa résolution CG25 0158;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social - 1919 rue William » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 par sa résolution CG25 0158;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0409;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social – 1919 rue William ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1244334008

Règlement RCG 25-007

CG25 0228

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 par sa résolution CG25 0159;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 mars 2025 par sa résolution CG25 0159;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2025 par sa résolution CE25 0415;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1253867003

Règlement RCG 20-013-7

43 – Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

À 17 h 07, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

CG25 0229

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoir au greffier de la Ville

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Tableau indicatif de la nature des modifications »;
- 3- de demander l'avis à la ministre des Affaires municipales conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1253422003

Règlement P-RCG 14-029-8

À 17 h 07, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et toutes et donne rendez-vous le mois prochain.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE